



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 40085

Numéro SIREN : 487 661 654

Nom ou dénomination : GROUPE TELEGRAMME

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2017 sous le numéro de dépôt 3470

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

GROUPE TELEGRAMME

7 Voie d'Acces au Port
29600 Morlaix

V/REF :

N/REF : 2007 B 40085 / 2017-B-3470

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 18/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

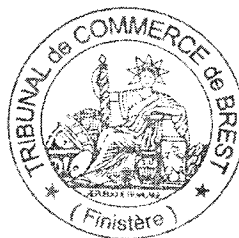
GROUPE TELEGRAMME
Société par actions simplifiée
7 Voie d'Acces au Port
29600 Morlaix

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3470 le 18/07/2017

R.C.S. BREST 487 661 654 (2007 B 40085)

Fait à BREST le 18/07/2017,

LE GREFFIER



Y. B.
B. B.



N° 10937 * 19
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN - ACTIF

Dépôt N° 3470

DGFIP N° 2050-SD 2017
Le 18 JUIL. 2017

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME Durée de l'exercice exprimée en mois : 12
Adresse de l'entreprise : 007 VOIE D ACCES AU PORT BP 67243 29672 MORLAIX Durée de l'exercice précédent : 12
Numéro SIRET : 4 8 7 6 6 1 6 5 4 0 0 0 2 9 Néant ☐

		Exercice N clos le, 31122016	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA

GROUPE TELEGRAMME
SAS au capital de 12 459 848,80 €
7, voie d'accès au Port - 29600 MORLAIX
487 661 654 RCS Brest

certifié conforme
[Signature]

Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières netes ; CP (3) Part à plus d'un an : CR 42
Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10938 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2051-SD - (SDNC-DGFIP)

Désignation de l'entreprise GROUPE TELEGRAMME		Exercice N	
		Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :12 459 849..)	DA	12 459 849
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	12 577 994
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 234 215
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours Bi)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	29 586
	Report à nouveau	DH	462 764
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	745 255
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	54 142
	TOTAL (I)	DL	27 563 805
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	14 268
	TOTAL (III)	DR	14 268
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	851 095
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs Ei)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	62 801
	Dettes fiscales et sociales	DY	600 264
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 376
	Autres dettes	EA	
Compte régl.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	1 516 536	
	Ecart de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	29 094 609	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		JE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 516 536	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	EA		FB			FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 985 240	FH		FI	1 985 240	
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	1 985 240	FK		FL	1 985 240	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	182	
	Autres produits (1) (11)					FQ	16 900	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 982 322
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	173 055	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	35 702	
	Salaires et traitements *					FY	997 673	
	Charges sociales (10)					FZ	674 907	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	7 890
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 585	
	Autres charges (12)					GE	29 700	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 921 512
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	60 810
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	738 830	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	738 830	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 618	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	13 618	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	725 212	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	786 022	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		GROUPE TELEGRAMME		Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	10		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	10		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	15 568		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	2 232		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	17 799		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(17 789)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	22 978		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 721 163		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 975 908		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	745 255		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		IIY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	3 877	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	31 385	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	738 830	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	182	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	CONTRÔLE URSSAF			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PENALITES DE RETARD SUR CONTRÔLE URSSAF			13 884				
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			1 682				
DIVERS ARRONDIS			2 232				
			2		10		
			Exercice N				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs			
FORFAIT SOCIAL NON PROVISIONNE			31 203				
HONORAIRES PAS ASSEZ PROVISIONNES			110				
FRAIS DE DEPLACEMENTS NON PROVISIONNES			72				
INTERRESSEMENT TROP PROVISIONNE					3 877		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise GROUPE TELEGRAMME										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	360	KE		KF	195
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Copropriétés	I9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Copropriétés	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Copropriétés	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	51 969	KZ		LA	27 506
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IB	3 701	LC		LD	1 720
	Emballages récupérables et divers *				IE		IF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				IH		II		IJ		
	Avances et acomptes				IK		IL		IM		
	TOTAL III				IN	55 670	IO		IP	29 226	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	28 344 254	8V		8W	193 464
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				IQ	28 344 254	IR		IS	193 464		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	28 400 284	ØH		ØJ	222 885		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		ØØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		ØY		ØX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	79 474	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	5 421	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG		NH	84 895	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
		Autres participations				ØØ		ØX		ØY	28 537 719
Autres titres immobilisés				II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	28 537 719		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	28 623 169	ØM	



N° 10171 * 16

5 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2017

Exercice N clos le 31122016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☒

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2054 BIS-SD - (SDNC-DGFIP)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise: GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	360	PF	17	PG		PH	377
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	29 170	QI	6 735	QJ		QK	35 905
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 979	QM	1 138	QN		QO	3 117
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	31 149	QV	7 873	QW		QX	39 022
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	BN	31 509	BP	7 890	BQ		BR	39 399

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL	2 232		NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	2 232		NS			NV
Total général des mouvements (NP + NQ + NR)	NW	2 232		NS			NV
			Total général des mouvements (NS + NT + NU)	NY		Total général des mouvements (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 109-49 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise **GROUPE TELEGRAMME** Néant ☐

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X 51 910	TM 2 232	TN	TO 54 142
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z 51 910	TS 2 232	TT	TU 54 142
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 11 684	5W 2 585	5X	5Y 14 268
TOTAL II	5Z 11 684	TV 2 585	1W	TX 14 268
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A 6E 02 9U 06	6B 6F 03 9V 07	6C 6G 04 9W 08	6D 6H 05 9X 09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 63 594	UB 4 816	UC	UD 68 410
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE 2 585 UG UJ 2 232	UF UH UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GROUPE TELEGRAMME		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31122016		
Désignation de l'entreprise :						WA 745 255		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WB		
		de son conjoint				WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	3 335	XE 5 046	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 711		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW 1 682	
	Amendes et pénalités	WJ	1 682	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	22 978
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 %				18		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	ZN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					WN		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI) SU Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C) SX Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro MB	WO		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	774 961	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 % - Imposées au taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur les déficits antérieurs				WU		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WV			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WH			
	Régime des sociétés mères et des filiales *				WP			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :				WW			
	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	36 941	XB	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				16			
	Majoration d'amortissement *				WZ			
	Entreprises nouvelles - (Regime d'entreprises en difficulté (41 après))	K9	Entreprises nouvelles (41 autres)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
	File de compétence hors CDE (art. 41 quater)	L6	Société investissements immobiliers autres (art. 205 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (41 bis bis)	PA		
	ZFU-TE (art. 41 bis bis et autres A)	QV	Passif d'impôt à redresser (art. 41 bis bis bis)	1F	Zone franche d'activité (art. 41 quater bis)	XC		
	Zone de restructuration (art. 41 quater bis)				PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	73 072	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	54 111	
						XJ		
						XL	18 961	
						XO		



N° 10952 * 19

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise GROUPE TELEGRAMMENéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	18 961
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	18 961
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZI	133 851
--	----	---------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	0	YO	0

ligne W1

ligne W1J

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-B-SD - (SDNC-DGFiP)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERSFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	238 062	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	32 757			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	655 136		Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	0				
	TOTAL I	ØF	893 197		Report à nouveau	ZG	462 764				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	893 197				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8	15 586	XQ	15 586	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	56 359	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	101 110	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	173 055	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	3 917	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	31 785	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	35 702	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	393 142	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	20 928	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *								ØB	1 003 553	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)								YP	6	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *						XP				
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
(7)	(8)	(9)	19 %	15 % ou 16 %	0 %	(10)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (11)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (13)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* 0 bis du CGI) ③.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies* 0 du CGI) ④.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ②		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10182 * 22 (15)

formulaire obligatoire
article 53A du Code
général des impôts
RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D-SD 2017

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 11484 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME		Néant ☐	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01012016		et clos le : 31122016	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		1 965 240
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		16 900
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1		OM	1 982 140
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		157 469
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		29 700
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2		OJ	187 169
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG
			1 794 971
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DRII).		SA	1 794 971
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		RV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OI, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SI).			

N° 2059-E-SD - (SDNC-DGFIP)



N° 11624 * 17

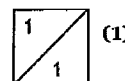
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 8 7 6 6 1 6 5 4 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPE TELEGRAMME

ADRESSE (voie) 007 VOIE D ACCES AU PORT BP 67243

CODE POSTAL 29672

VILLE MORLAIX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 097

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 77

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 106 952

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2059-F-SD - (SDNC-DGFIP)

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 11625 * 17

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 8 7 6 6 1 6 5 4 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPE TELEGRAMME

ADRESSE (voie) 007 VOIE D ACCES AU PORT BP 67243

CODE POSTAL 29672

VILLE MORLAIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SA Dénomination GROUPE TELEGRAMME MEDIAS

N° SIREN (si société établie en France) 925750325

% de détention 81,89

Adresse : N° 7 Voie VOIE D'ACCES AU PORT

Code Postal 29600

Commune MORLAIX

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-G-SD - (SDNC-DGFIP)

GROUPE TELEGRAMME

Exercice du 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2016

	Page
Présentation générale	1
Règles et méthodes comptables	2 - 3
Etat de l'actif immobilisé	4 - 5
Échéance des créances	6
Composition du capital social	7
Etat des provisions	8
Échéances des dettes	9
Comptes de régularisation actif	10
Charges à payer	11
Produits à recevoir	12
Engagements hors bilan	13
Effectif	14
Charges et produits exceptionnels	15
Filiales et participations	16
Entreprises liées et participations	17
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	18

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PRESENTATION GENERALE

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2016

CHIFFRES CLES



Durée de l'exercice :	12 mois
Total du bilan :	29 094 609
Résultat avant répartition :	745 255,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2016

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués :

à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires,
hors frais d'acquisition,
ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée de vie prévue : Matériel de transport : 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2016

L'article 231 de la loi de finances pour 2007 a prévu l'incorporation obligatoire, sur le plan fiscal, des frais d'acquisition de titres de participation dans leur coût d'entrée. En conséquence, et conformément à l'avis du CNC N° 2007-C du 15 juin 2007, Groupe Télégramme a décidé de comptabiliser les frais de titres de participation dans leur coût d'entrée.

L'amortissement fiscal s'effectue par comptabilisation d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan concernent les amortissements sur les titres.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Société :
Exercice

GRUPE TELEGRAMME
2016

Les mouvements de l'actif immobilisé sont repris dans les tableaux ci-après.

IMMOBILISATIONS	Valeurs brute au 31/12/15	Augmentations	Diminutions	Valeurs brute au 31/12/16
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	360	195	0	555
* Frais d'établissement et de recherche				
* Autres immobilisations incorporelles	360	195		555
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 670	29 226	0	84 895
* Terrains				0
* Constructions				0
<i>Sur sol propre</i>				0
<i>Sur sol autrui</i>				0
<i>Installations et agencements</i>				0
* Install. Techniques Matériel & Outil.				0
* Autres Immobilisations corporelles	55 670	29 226	0	84 895
<i>Installations et agencements</i>	0			0
<i>matériel de transport</i>	51 969	27 506		79 474
<i>mat. De bureau, informatique, mobilier</i>	3 701	1 720		5 421
<i>emballages récupérables et divers</i>				0
* Immobilisations corporelles en cours				0
* Avances et acomptes				0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 344 254	193 464	0	28 537 719
* Participations évaluées équivalence				0
* Autres participations	28 344 254	193 464		28 537 719
* Autres titres immobilisés				0
* Prêts et autres immob. Financières				0
TOTAL	28 400 284	222 885	0	28 623 169

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Société :
Exercice

GRUPE TELEGRAMME
2016

AMORTISSEMENTS	Cumul au 31/12/15	Augmentations	Diminutions	Cumul au 31/12/15
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	360	17	0	377
* Frais d'établissement et de recherche				
* Autres immobilisations incorporelles	360	17		377
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 149	7 873	0	39 022
* Terrains				0
* Constructions				0
<i>Sur sol propre</i>				0
<i>Sur sol autrui</i>				0
<i>Installations et agencements</i>				0
* Install. Techniques Matériel & Outil.				0
* Autres Immobilisations corporelles	31 149	7 873	0	39 022
<i>Installations et agencements</i>				0
<i>matériel de transport</i>	29 170	6 735		35 905
<i>mat. De bureau, informatique, mobilier</i>	1 979	1 138		3 117
<i>emballages récupérables et divers</i>				0
* Immobilisations corporelles en cours				0
* Avances et acomptes				0
TOTAL	31 509	7 890	0	39 399

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2016

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF - ECHEANCES		
	Montant brut au bilan	à moins d'un an	à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	0	0	0
* Créances rattachées à des participations			
* Prêts			
* Autres créances immobilisées			
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	315 094	315 052	42
* Clients et comptes rattachés	308 076	308 076	
<i>clients douteux ou litigieux</i>		0	
<i>autres clients et comptes rattachés</i>	308 076	308 076	
* Personnel et comptes rattachés		0	
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0	
* Etat et autres collectivités publiques	6 356	6 356	0
<i>Etat, impôt sur les bénéfices</i>	235	235	
<i>Etat, taxe sur le chiffres d'affaires</i>	6 121	6 121	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>		0	
<i>Divers Etat et autres collectivités publiques</i>		0	
* Groupe et associés		0	
* Débiteurs divers		0	
* Charges constatées d'avance	662	620	42
TOTAL	315 094	315 052	42

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2016

EN NOMBRE D'ACTIONS	Nombre au 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Nombre au 31/12/16
* Actions ordinaires	91 539			91 539
* Actions de préférence	20 510			20 510
TOTAL	112 049	0	0	112 049

VALEUR NOMINALE	Valeur au 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/2016
* Actions ordinaires	10 179 137			10 179 137
* Actions de préférence	2 280 712			2 280 712
TOTAL	12 459 849	0	0	12 459 849

Le capital social est désormais fixé à la somme de 12 459 848,80 euros, divisé en 112 049 actions de 111,20 euros chacune entièrement libérées.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PROVISIONS

Société :
Exercice

GROUPE TELEGRAMME
2016

IMMOBILISATIONS	Provision au 01/01/2015	Dotations	Reprises	Provision au 31/12/15
PROVISIONS REGLEMENTEES	51 910	2 232	0	54 142
* Amortissements dérogatoires	51 910	2 232		54 142
* Autres provisions réglementées				0
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	11 684	2 585	0	14 268
* Litiges				0
* Garanties données aux clients				0
* Pertes sur marché à terme				0
* Amendes et pénalités				0
* Pertes de change				0
* Pensions et obligations similaires				0
* Impôts				0
* Renouvellement des immobilisations				0
* Grosses réparations				0
* Charges soc; et fisc. Sur congés payer				0
* Autres prov. Pour risques et charges	11 684	2 585		14 268
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	0	0	0
* Immobilisations incorporelles				0
* Immobilisations corporelles				0
* Immobilisations financières				0
<i>Titres mis en équivalence</i>				0
<i>Titres de participation</i>				0
<i>autres immobilisations financières</i>				0
* Stocks et en cours				0
* Clients				0
* Autres provisions pour dépréciation				0
TOTAL	63 594	4 816	0	68 410

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Société :
Exercice

GROUPE TELEGRAMME
2016

L'état des échéances des dettes ne comprend pas les avances et acomptes reçus sur les commandes en cours.

	DEGRE DE LIQUIDITE DU PASSIF - ECHEANCES			
	Montant brut au bilan	à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de cinq ans
* Emprunts obligataires convertibles				
* Autres emprunts obligataires		0		
* Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 095	1 095		
à un an au maximum à l'origine	1 095	1 095		
à plus d'un an à l'origine				
* Emprunts et dettes financières diverses	850 000	850 000		
* Fournisseurs et comptes rattachés	62 801	62 801		
* Personnel et comptes rattachés	247 538	247 538		
* Dettes fiscales et sociales	350 926	350 926	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	250 047	250 047		
Etat, impôt sur les bénéfices	11 048	11 048		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	72 964	72 964		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	16 867	16 867		
* Dettes sur immobilisations	2 376	2 376		
* Groupe et associés	1 800	1 800		
* Autres dettes		0		
* Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	1 516 536	1 516 536	0	0

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2016

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	AU 31/12/16	AU 31/12/15
* Charges d'exploitation	662	9 539
* Charges financières	0	1 213
* Charges exceptionnelles		
TOTAL	662	10 752

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES A PAYER

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2016

	Montants au 31/12/15	Montants au 31/12/14
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	1 095	1 499
* Emprunts obligataires convertibles		
* Autres emprunts obligataires		
* Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		
* Emprunts et dettes financières diverses	1 095	1 499
* Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
* Groupe et associés		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	12 100	18 504
DETTES FISCALES ET SOCIALES	256 709	272 038
* Personnel et comptes rattachés	241 339	257 568
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
* Etat et autres collectivités publiques	15 370	14 470
AUTRES DETTES	0	0
TOTAL	269 904	292 040

- Intérêts courus	1 094,59	1 499,12
- Factures à recevoir	12 100,38	18 503,50

Personnel et comptes rattachés

- Provisions pour congés payés	133 851,11	141 323,99
- Provisions pour ancienneté et divers	84 969,84	80 993,44
- Provisions pour intéressement	22 517,75	35 250,47

Etat et autres collectivités publiques

- Taxe apprentissage	6 824,00	6 972,00
- Formation continue	7 827,71	6 766,55
- Taxe organique RSI C3S	0,00	0,00
- Taxe sur les véhicules de société	525,24	395,24
- CVAE - CET	193,00	336,00
- Taxe sur les salaires	0,00	0,00

Autres dettes

- Clients avoirs à recevoir	0,00	0,00
-----------------------------	------	------

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PRODUITS A RECEVOIR

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2016

	Montants au 31/12/16	Montants au 31/12/15
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
* Créances rattachées à des participations		
* Autres immobilisations financières	0	
CREANCES	3 417	3 980
* Clients et comptes rattachés	3 417	3 980
* Personnel et comptes rattachés	0	0
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
* Etat et autres collectivités publiques	0	0
* Autres créances	0	0
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	3 417	3 980

- Intérêts à recevoir
- Fournisseurs avoirs à recevoir
- Clients factures à établir

3 417,05

3 979,50

Personnel et comptes rattachés

- Provisions pour congés payés
- Provisions pour ancienneté et divers
- Provisions pour intéressement

Etat et autres collectivités publiques

- Taxe apprentissage
- Formation continue
- Taxe organique RSI C3S
- Taxe sur les véhicules de société
- CVAE - CET
- Taxe sur les salaires

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2016

ENGAGEMENTS DONNES PAR L'ENTREPRISE



Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite se montent à 334 004,09 euros charges sociales incluses.

Les principaux paramètres de l'indemnité de départ à la retraite sont les suivants :

- Age de départ : 63 ans ;
- Turnover annuel : table adaptée (faible ou moyen) ;
- Taux d'actualisation : 2,5 % ;
- Taux de progression annuel des salaires : 1% ;
- Taux de charges sociales retenues : cadres 50 % ; journaliste 50%.

Par ailleurs, un régime de retraites complémentaires a été formalisé en 2008, l'engagement se monte à 958 453 euros au 31/12/16.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EFFECTIF

Société : GROUPE TELEGRAMME

Exercice : 2016

La société a un effectif au 31 décembre 2016 de six personnes.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2016

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Montants au
31/12/16

- * Dotation aux amortissements dérogatoires
- * Dotations aux provisions pour litiges
- * Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés
- * Contrôle URSSAF
- * Pénalités de retard sur contrôle URSSAF
- * Diverses charges exceptionnelles

2 232

13 884

1 682

2

TOTAL

17 799

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Montants au
31/12/16

- * Reprise de provisions pour litiges
- * Produits de cession d'éléments d'actif
- * Reprise d'amortissements dérogatoires
- * Divers produits exceptionnels

10

TOTAL

10

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2016

FILIALES A + DE 50%	CAPITAUX PROPRES	QP DE CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES DETENUS	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES DETENUS	PRETS ET AVANCES CONSENTIS ET NON REMBOURSES	CHIFFRES D'AFFAIRES HT 2016	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE EN 2016
* GROUPE TELEGRAMME MEDIAS (ex Le Télégramme de Brest et de l'Ouest) 7 Voie d'accès au Port - 29600 Morlaix	51 606 364	81,89%	28 537 719	28 537 719	0	818 429	1 895 901	738 830

FILIALES entre 10 et 50%	CAPITAUX PROPRES	QP DE CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES DETENUS	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES DETENUS	PRETS ET AVANCES CONSENTIS ET NON REMBOURSES	CHIFFRES D'AFFAIRES HT 2016	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE EN 2016

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2016

Part des entreprises liées et des participations à fin décembre 2016 dans les comptes :

	Entreprises liées	Lien de participation
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 537 719	0
* Avances et acomptes sur immobilisations		
* Participations	28 537 719	
* Créances rattachées à des participations		
* Prêts		
* Autres immobilisations financières		
CREANCES	30 951	270 180
* Avances et acomptes versés sur commandes		
* Clients et comptes rattachés	30 951	270 180
* Autres créances		
* Capital souscrit appelé non versé		
DETTES	0	40 162
* Emprunts obligataires et convertibles		
* Autres emprunts obligataires		
* Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		
* Emprunts & dettes financières divers		
* Avances et acomptes reçus sur commandes		
* Fournisseurs et comptes rattachés		39 412
* Autres dettes		
* Dettes sur immobilisations & comptes rattachés		750
TOTAL	28 568 670	310 342

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

GRUPE TELEGRAMME
2016

NATURE DES INDICATIONS	2012	2013	2014	2015	2016
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
A) Capital social	11 864 262	11 984 024	11 984 024	12 459 849	12 459 849
B) Nombre d'actions émises	106 693	107 770	107 770	112 049	112 049
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
A) Chiffre d'affaires H.T.	2 333 019	1 869 136	1 896 798	1 970 228	1 965 240
B) Bénéfice avant impôts, amort et provisions (avant participation)	524 607	318 617	639 814	683 146	780 940
C) Impôts sur les bénéfices	14 016	1 526	12 205	11 545	22 978
D) Bénéfice après impôts, amort et provisions	495 229	300 648	622 902	655 136	745 255
E) Montant des bénéfices distribués (1)	508 812	384 840	384 840	397 677	397 677
III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (2)					
A) Bénéfice après impôts, avant amort et provisions et participation	4,64	2,79	5,78	5,85	6,65
B) Bénéfice après impôts, amort et provisions	4,64	2,79	5,78	5,85	6,65
C) Dividende versé à chaque action ordinaire (2)	4,00	3,00	3,00	3,00	3,00
IV. PERSONNEL					
A) Nombre de salariés	7	5	6	6	6
B) Montant de la masse salariale	1 326 366	1 062 198	961 000	1 087 530	997 673
C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	705 016	634 553	603 305	647 470	674 907

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le Directoire ou les gérants.

(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.

Le 18 JUIL. 2017

André TANGUY
Commissaire aux Comptes
Boulevard Saint Martin
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS

R.C.S. BRETAGNE
BLECON & Associés
Société de Commissariat aux Comptes
260 Rue Augustin Fresnel
29490 GUIPAVAS

GROUPE TELEGRAMME
S.A.S. AU CAPITAL DE 12 459 848,80 €
7 VOIE D'ACCES AU PORT

29600 MORLAIX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS « GROUPE TELEGRAMME », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

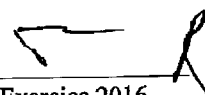
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

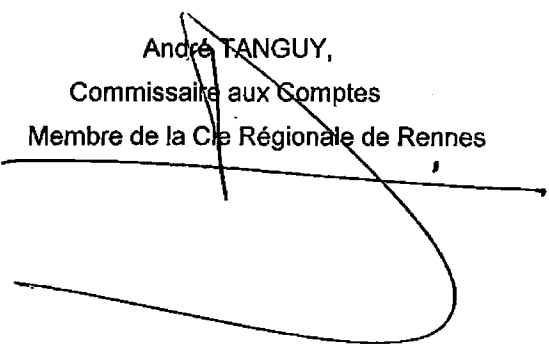
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

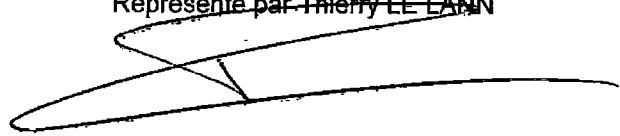
Fait à Saint Martin des Champs et Guipavas, le 30 mai 2017.

Les Commissaires aux Comptes,

André TANGUY,
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Rennes



BLECON & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Rennes
Représenté par Thierry LE LANN



**PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2017**

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 745 254,87 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice	745 254,87 €
- à titre de dotation à la réserve légale	11 769,92 €
- à titre de dividendes aux associés, soit	397 677,00 €

et de porter le solde au compte de Report à Nouveau 335 807,95 €

Le dividende serait réparti de la façon suivante :

Actions ordinaires :	91 539 X 3 € =	274 617 €
Actions de préférence :	20 510 X 6 € =	<u>123 060 €</u>
Total		397 677 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 397 677,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

En application des dispositions de l'article 117 quater du CGI, les dividendes dont la distribution vient d'être décidée (qu'ils soient ou non éligibles à l'abattement de 40 %) donneront lieu à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire au taux de 21 %, calculé sur le dividende brut, c'est-à-dire sans bénéfice de l'abattement de 40 %.

Ce prélèvement obligatoire constitue un acompte d'impôt sur le revenu, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il est opéré.

Si ce prélèvement obligatoire excède le montant d'impôt sur le revenu dû, il donnera lieu à restitution pour le solde.

Ces dividendes feront également l'objet des prélèvements sociaux obligatoires à la source au taux de 15,5 %, également calculés sur le dividende brut.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices se sont élevés à :

Exercices	Dividendes distribués	Eligibles à l'abattement de 40 %	Non éligibles à l'abattement
31/12/2015	397 677 €	397 677 €	
31/12/2014	384 840 €	384 840 €	
31/12/2013	384 840 €	384 840 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.




7, voie d'accès au Port
BP 67243
29672 MORLAIX Cedex
Tél. : 02 98 62 11 33
Fax : 02 98 88 76 65

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
150 rue Ernest Hemingway
CS 61936
29219 BREST CEDEX 2

Le 13 juillet 2017

Objet : Dépôt des comptes annuels SAS Groupe Télégramme

Monsieur Le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint aux fins de dépôt au Greffe, les documents de l'exercice 2016, en un exemplaire, certifiés conformes par le représentant légal :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée
- le rapport général du commissaire aux comptes

Le coût de ce dépôt de 45,48 € est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.



REÇU LE
18 JUIL. 2017
GREFFE TRIB. COM. BREST